

## **RELEVÉ DE DÉCISION**

**Réunion par visioconférence entre l'IHEDN et l'UNION-IHEDN**

**Le 6 mai 2020 à 10h00**

---

### **Participants**

#### **Pour l'IHEDN**

- GCA Patrick DESTREMAU - Directeur de l'institut des hautes études de défense nationale et de l'enseignement militaire supérieur
- Préfet Denis CONUS – Directeur Adjoint de l'institut des hautes études de défense nationale
- Delphine GILLAIZEAU, directrice du Département des Relations Institutionnelles (DRI)
- Commandant Damien BROSSET HECKEL, Chef de cabinet du directeur de l'IHEDN et de l'EMS
- Mme Hripsimé Torossian, adjointe à la directrice de la DRIC, chef du bureau

#### **Pour l'UNION-IHEDN**

- Mario FAURE, président
- Isabelle BEAUVAIS, vice-présidente en charge des associations régionales
- Caroline GORSE-COMBALAT, Secrétaire générale et Chargée de communication
- Norbert LAURENCON – président d'association régionale IHEDN, Aquitaine
- Michel FOUJRIAT, président d'association régionale IHEDN, Provence
- Contre-amiral (2S) Jean-François Morel, Délégué général de l'Union-IHEDN

#### **Objet** : organisation des sessions en régions

Le directeur de l'Institut réaffirme sa stratégie de refonte de l'IHEDN, projet ambitieux et difficile attendu par les plus hautes autorités de l'Etat. Il confirme que celle-ci ne peut se faire sans l'ensemble de la Communauté de l'IHEDN, dont les associations régionales sont parties prenantes.

L'engagement de l'IHEDN envers les instances gouvernementales, d'organiser huit sessions en régions fait partie de cette stratégie. Pour réussir ce projet l'Institut a prévu de s'appuyer sur les zones de défense et de solliciter l'aide des associations régionales. Le but poursuivi est de pouvoir couvrir toutes les régions administratives en l'espace de 2 ans.

Cela suppose la mise en œuvre d'une synergie entre l'IHEDN, les OGZDS, les préfetures maritimes d'une part, les administrations régionales et les associations régionales d'autre part.

Dans une première phase en train de se terminer, l'IHEDN a défini le contenu et la forme générale des sessions. Ce premier document a été présenté à des personnels proches de l'IHEDN ainsi qu'à deux représentants des associations régionales (Michel FOUJRIAT et Norbert LAURENÇON) ; Il est en cours de rédaction finale après prise en compte des remarques de tous les participants.

Sur proposition des membres des associations présents dans le groupe de travail ci-dessus cité, Il a été décidé de créer un deuxième groupe de travail qui prendra le relais du premier pour préciser comment mettre en œuvre le programme de formation contenu dans le document ci-dessus en s'appuyant sur une coopération entre l'institut, les OGZDS et les associations régionales ceci afin d'assurer une fluidité dans le déroulement et l'organisation des futures sessions.

Ce groupe de travail sera conduit par le général PELLISTRANDI pour l'IHEDN et par Norbert LAURENÇON pour l'UNION IHEDN. Son mandat sera co-signé par le directeur de l'IHEDN et par le président de l'UNION.

Il s'agira par ailleurs de renforcer l'ancrage régional de l'IHEDN et de s'engager dans une construction commune de formation, mais de travailler également sur « *l'après session* ». Il convient de veiller à ce que les compétences acquises lors des formations soient effectivement valorisées dans le cadre du parcours post-session de l'auditeur et mises au profit de la nation. Outre la réserve de l'IHEDN, il serait pertinent de penser un système dans lequel les associations doivent jouer un rôle déterminant permettant d'assurer la valorisation et la continuité des compétences acquises, lesquelles répondraient au principe « *d'utilité nationale* ».

Le président de l'UNION-IHEDN :

- souligne l'importance de ces sessions régionales qui vont accroître positivement le nombre d'auditeurs dont l'objectif commun doit être de constituer et d'entretenir une communauté vivante et réactive au service de l'esprit de défense.
- confirme avoir mandaté le président de l'association régionale Aquitaine, Norbert LAURENCON pour constituer le groupe de travail inter- Union et pour mener à bien avec l'IHEDN les étapes nécessaires pour :
  - ⇒ L'organisation par zone de défense dans chacune de nos associations permettant de réussir le lancement de la nouvelle offre en Septembre 2021.
  - ⇒ La mise en œuvre dans des lieux géographiques restant à déterminer de 8 sessions régionales (6+2 ultramarine) sur le cycle 2021-2022.
  - ⇒ La contractualisation avec l'Institut d'un protocole, d'une convention ou d'un accord cadre définissant les modalités pratiques de l'intervention des AR dans l'organisation des sessions régionales.

Deux échéances ont été posées en réunion, à savoir présentation des orientations stratégiques le 18 juin 2020 et conclusions de la méthodologie entre l'Union et l'IHEDN septembre/octobre 2020.